

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 C 00007

Numéro SIREN : 922 586 383

Nom ou dénomination : 66 GESTION PYRENE

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2024 sous le numéro de dépôt A2024/001089

GIE PYRENE 66

Groupement d'intérêt économique au capital de 2 700 euros

Siège Social : 8 rue Montaigne – 66350 TOULOUGES

922 586 383 RCS PERPIGNAN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

12 DECEMBRE 2023 19H00

Le 12 décembre 2023 à 19h00,

Le Conseil d'Administration du GIE PYRENE 66, Groupement d'Intérêt Economique, se sont réunis au siège social sis 8 rue Montaigne – 66350 TOULOUGES, sur convocation en urgence des nouveaux administrateurs.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque administrateur présent.

La feuille de présence, permet de constater que 3 administrateurs sont présents sur 3. La Conseil d'Administration peut donc délibérer en l'état.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Election d'un nouveau Président
- Questions diverses

RESOLUTION 1

Monsieur Claude FABRE est désigné, par le Conseil d'Administration, au poste de Président.

La résolution est adoptée par une majorité de 3 voix pour sur 3 votants.

La résolution est donc adoptée

Monsieur FABRE demande la possibilité d'être accompagné dans ses fonctions par un Directeur Général qui l'accompagnerait dans la gestion opérationnelle quotidienne du GIE. Ce point sera donc vérifié, et fera l'objet d'un nouveau Conseil d'Administration.

RESOLUTION 2

Le Conseil d'Administration décide d'allouer au nouveau Président la rémunération de 500 € net dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

La résolution est adoptée par une majorité de 3 voix pour sur 3 votants.

La résolution est donc adoptée

La séance est levée à 19h30.

**Le Président
Monsieur Claude FABRE**



GIE PYRENE 66

Groupement d'intérêt économique au capital de 2 700 euros

Siège Social : 8 rue Montaigne – 66350 TOULOUGES

922 586 383 RCS PERPIGNAN

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

12 DECEMBRE 2023 18H30

Le 12 décembre 2023 à 18h30,

Les membres du GIE PYRENE 66, Groupement d'Intérêt Economique, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège social sis 8 rue Montaigne – 66350 TOULOUGES, sur convocation en urgence par la contrôlease de gestion.

Afin de garantir la sincérité et la sérénité de l'AG, et compte tenu du lien entre les 2 assemblées générales successives, il est demandé à Me BIELLMAN d'assister à cette nouvelle assemblée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre présent et représenté.

La feuille de présence, permet de constater que 14 membres sont présents sur 24. Le quorum étant de 1/5 des membres présents ou représentés, l'assemblée ici présente peut donc délibérer en l'état.

L'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Révocation de Monsieur Jean-Claude FOLQUIN, en qualité d'administrateur
- Election d'un nouveau Président
- Questions diverses

RESOLUTION 1

Vu l'exposé de la première assemblée générale, les membres présents ont décidé, pour l'intérêt du fonctionnement du GIE, de révoquer Monsieur FOLQUIN Jean-Claude en sa qualité d'administrateur du GIE. Sa révocation entraîne la révocation de son mandat de Président, et laisse un siège vacant au Conseil d'Administration.

La résolution est adoptée par une majorité de 13 voix pour et d'une abstention.

La majorité étant calculée proportionnellement au capital détenu par chaque membre :

POUR : 108 sur 179 soit 60.34 %

ABSTENTION : 1 sur 179

La résolution est donc adoptée

RESOLUTION 2

Vu l'exposé de la première assemblée générale, les membres présents ont décidé, pour l'intérêt du fonctionnement du GIE, de renouveler le Conseil d'Administration, compétent pour l'élection d'un nouveau Président.

Il est décidé de révoquer Monsieur Daniel GRANDO en sa qualité d'administrateur du GIE.

Sa révocation entraîne donc un second siège vacant au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale nomme Messieurs GARCIA Alexandre et LOUBET Jean-Jacques aux postes d'administrateurs vacants.

La résolution est adoptée par une majorité de 13 voix pour et d'une abstention.

La majorité étant calculée proportionnellement au capital détenu par chaque membre :

POUR : 108 sur 179 soit 60.34 %

ABSTENTION : 1 sur 179

La résolution est donc adoptée

Le Conseil d'Administration est donc ainsi composé :

Monsieur Claude FABRE

Monsieur Alexandre GARCIA

Monsieur Jean-Jacques LOUBET

Le président ayant été révoqué à la première résolution, la compétence de l'élection d'un nouveau Président étant de l'ordre du Conseil d'Administration, les administrateurs, en accord avec les membres présents, décident de convoquer un Conseil d'Administration en suivant afin d'élire le Président.

La séance est levée à 18h50.

**La Contrôleuse de gestion
Madame PEREZ Y GARCIA**

